

CHAMPIONNATS RHÔNE-ALPES DE CSO 2010

GENERALITES

- Le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes (CRERA) organise les conditions de sélection, ainsi que les championnats régionaux qui relèvent de sa responsabilité.
- Tout cavalier amateur ou professionnel obtenant des points dans les computer-list régionales, au cours de la saison 2010, s'engage moralement à honorer toute sélection proposée par le CRERA. Si tel n'est pas le cas, tout cavalier ne désirant pas participer, devra en informer la commission, trois semaines avant l'épreuve, afin que son nom soit retiré des listes. Tout cavalier sélectionné, doit ensuite s'engager dans le Championnat correspondant, selon les modalités du règlement régional (sauf cas de force majeure et notamment présentation d'un certificat médical ou vétérinaire). Dans le cas contraire, il ne pourra pas prétendre à toute sélection ultérieure organisée par le CRERA.
- Il est souhaitable que tout Grand Prix, organisé en Rhône-Alpes comporte au minimum 11 obstacles dont un double et un triple et si possible un obstacle de type naturel, un bidet et/ou une rivière. Ces éléments, ainsi que des soubassements, sont nécessaires pour la préparation aux Championnats de France.
- Le CRERA attire l'attention des organisateurs sur la qualité des sols (sable ou herbe) nécessaire pour les épreuves de sauts d'obstacles.
- Le choix d'un commissaire de piste validé par le CRERA, pour certains concours, relevant de la compétence est obligatoire.
- L'avant programme d'un concours « **Tournée des As** » ou « **Grand régional Rhône Alpes** » devra être conforme aux règles spécifiques de chaque championnat et être validé, par le CRERA **au minimum 4 semaines avant le concours**.
- A l'occasion de ces concours, un représentant de la commission de sauts d'obstacles pourra être membre de droit du jury pour veiller, en collaboration avec le président de ce dernier, au respect des règlements 2010 et au bon déroulement de l'épreuve.
- La commission de Cso du CRERA se réserve la possibilité de prendre toute décision concernant un cas exceptionnel, non évoqué, dans le présent règlement.

RAPPEL

Tout cavalier qui par son attitude ou ses propos ne respecte pas les règles de bonne conduite édictée par la FFE se verra automatiquement exclu de toutes les sélections du CRERA.

CHAMPIONNATS DES AS RHONE-ALPES 2010

GENERALITES

Les sélections des cavaliers, pour le Championnats des As 2010 à Fontainebleau (8 au 11 juillet 2010) se feront selon le règlement 2010, de la FFE, section : « Tournées des As » / « Championnat des As »).

Dans le cadre des **quatre** concours labellisés « Tournées des As Rhône Alpes », organisés en Rhône-Alpes, **Un championnat régional des jeunes cavaliers, réservé aux cavaliers rhônalpins**, (art. 4.1 § A « Domiciliation Sportive » du Règlement Général 2010) intitulé : « **CHAMPIONNAT DES AS RHÔNE ALPES** » est proposé par le CRERA.

La remise des prix et des récompenses se fera sur le stand du CRERA à Equitalyon.

A cette occasion, le Président du CRERA remettra aux cavaliers des podiums Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors des médailles, souvenirs et cadeaux.

Les podiums minimes, cadets et juniors se verront attribuer une priorité de participation à Equitalyon dans le concours national ; ils devront toutefois acquitter leurs engagements.

Les Grands prix « Tournée des AS Rhône-Alpes », permettront l'attribution de points pour les Masters Rhône Alpes Pro 2, Amateur 1 et Elite dans les correspondances de hauteur, avec un coefficient doublé.

Ce Championnat organisé sous l'égide du Comité Régional d'Équitation Rhône Alpes est ouvert à tous les licenciés de 18 ans et moins en Rhône Alpes (voir généralités). Il se court sur les 4 Tournées des As de Pierrelatte, Unieux, Hôpital le Grand et Présilly.

Seront retenus pour le classement final, les cavaliers ayant participé à au moins 3 tournées des As du circuit régional.

Dans le cas d'une participation aux quatre concours, seuls les trois meilleurs résultats seront pris en compte pour le Championnat des AS Rhône-Alpes

Durant ces concours, les jeunes cavaliers, se voient créditer de points et figurent sur une computer list de laquelle sont extraits les classements par catégories d'âge.

Pour chaque niveau As jeune 3, As jeune 2, As jeune 1 et As jeune élite, il y a 2 étapes constituées par les épreuves de chaque jour.

1ère épreuve, préparatoire , barème A sans chrono .

2^{ème} épreuve Grand Prix barème A au chrono plus barrage au chrono.

Ces épreuves sont ouvertes aux cavaliers des autres régions .

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

Mode de calcul.

Attribution de points : Chaque cavalier ayant terminé les épreuves se voit attribuer des points selon le principe suivant :

Le dernier cavalier, ayant terminé les épreuves, reçoit 1 point, l'avant-dernier reçoit 2 points et ainsi de suite. Les points restent attribués aux cavaliers non licenciés en Rhône-Alpes.

En cas de classements multiples, seul le meilleur sera conservé.

Un bonus de 3 points est attribué au 1^{er} de l'épreuve, de 2 points au 2^{ème}, de 1 point au 3^{ème}.

Il est ensuite appliqué des coefficients en fonction des quatre niveaux.

As jeune 3 : Quatorze ans et moins :

Vitesse /95 cm **Coefficient 1**

Grand Prix As jeune 3 / 100 cm **Coefficient 2**

As jeune 2 : Seize ans et moins :

Vitesse /105 cm **Coefficient 2**

Grand Prix As jeune 2 / 110 cm **Coefficient 4**

As jeune 1 : Dix-huit ans et moins :

Vitesse / 115 cm **Coefficient 4**

Grand Prix As jeune 1 / 120 cm **Coefficient 8**

As jeune élite : Dix-huit ans et moins :

Vitesse /125 cm **Coefficient 8**

Grand Prix As jeune élite à/130 cm **coefficient 16**

Si le cavalier participe à plusieurs niveaux dans le même concours, seul le résultat combiné lui rapportant le plus de points sera conservé.

Cinq classements par catégories d'Age seront ensuite extraits de la computer list :

Poussin né entre 01/01/2000 et le 31/12/2001

Benjamin né entre 01/01/1998 et le 31/12/1999

Minime né entre 01/01/1996 et le 31/12/1997

Cadet né entre 01/01/1994 et le 31/12/1995

Junior né entre 01/01/1992 et le 31/12/1993

secretariat.crera@orange.fr

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

4 Avenue Pierre Mendès France - Hippodrome de Parilly 69679 Bron

www.equitation-rhonealpes.com

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

PROGRAMME DES CONCOURS : « TOURNÉE DES AS » EN RHONE ALPES 2010

**Les 4 concours seront, identiques sur la totalité du circuit Rhône-Alpes :
Classement officiel et gains éventuels pour chaque épreuve.**

Le samedi après 10 h: épreuve de type préparatoire au barème A sans chrono,

Le samedi soir, remise des prix à pied de toutes les épreuves de vitesse de la Tournée des AS.
Cadeaux et souvenirs pour chaque cavalier.

Le dimanche: épreuve de type Grand Prix, Barème A au chrono avec barrage au chrono. Départs dans l'ordre inverse du classement de la vitesse.

Remise des prix du 2^e jour : remise des prix à la fin de chaque épreuve, puis podiums pour les cinq catégories d'âges : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, selon les résultats extraits du classement combiné Vitesse et Grand Prix comptant pour le Championnat des As Rhône Alpes.

MASTERS RHONE-ALPES 2010
Cavaliers Amateurs et Professionnels
(24 au 26 Septembre 2010 à Chazey- Parc du cheval)

GENERALITES

Les Masters Rhône Alpes organisés par le CRERA ont pour but de réunir les meilleurs cavaliers rhônalpins, sélectionnés, grâce à des computer-list « Rhône Alpes » arrêtées au 31 août 2010.

• Les Masters sont constitués d'épreuves qui permettent d'attribuer, aux meilleurs cavaliers, des titres de Champions régionaux ou « Masters Rhône Alpes », dans le cadre des :

- Finales régionales PRO, Amateurs Elite et Amateurs1,
- Finales des critères départementaux,
- Finales des Majors.

Les Masters permettent également aux cavaliers classés dans les GP de multiplier par 2 leurs points ou leurs participations sur les computer list FFE

Les 10 meilleurs cavaliers du classement final régional des trois catégories Pro, Amateurs Elite et Amateurs Un seront sélectionnés pour les « TOP TEN RHONES ALPES », organisés dans le cadre d'Equitalyon (un seul cheval par cavalier.)

SELECTIONS POUR LES FINALES PRO, Amateur Elite & Amateur 1 2010 :

Seront sélectionnés, dans les computer list rhônalpines :

- Les 25 meilleurs cavaliers Professionnels (2 chevaux/cavalier au maximum)
- Les 40 meilleurs cavaliers Amateur 1. (1 cheval/ cavalier)
- Les 25 meilleurs cavaliers Amateur Elite (1 cheval/ cavalier)
- Seront sélectionnés d'office les cavaliers ayant obtenu une médaille aux championnats de France individuels 2010 (à l'exception des championnats Ponam, concours clubs et championnat poussins)

La liste officielle des cavaliers sélectionnés sera publiée sur le site du Crera et sera disponible sur demande. Charge aux cavaliers de s'informer et de s'engager individuellement.

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

Pour les Finales seront qualificatifs tous les GP organisés en Rhône Alpes, avec un coefficient correspondant aux côtes, soient:

- Pour les Finales Pro, les GP Pro2 130 cm coefficient 1, 135 cm coefficient 2 ,
- Pour les Finales Amateur Elite, les GP Elite 125 cm coefficient 1, 130 cm coefficient 2,
- Pour les Finales Amateurs1, les GP Amateurs1 120 cm coefficient 1, 125 cm coefficient 2,

Les points obtenus dans les GP des Tournées des As et des Grands Régionaux seront doublés.

Attribution de points :

Chaque cavalier ayant terminé l'épreuve se voit attribuer des points selon le principe suivant :

Le dernier cavalier, ayant terminé l'épreuve, reçoit 1 point, l'avant-dernier reçoit 2 points et ainsi de suite. Les points restent attribués aux cavaliers non licenciés en Rhône-Alpes.

En cas de classements multiples, seul le meilleur sera conservé.

Un bonus de 3 points est attribué au 1^{er} de l'épreuve, de 2 points au 2^{ème}, de 1 point au 3^{ème}.

REGLEMENT DES FINALES PRO, Amateur ELITE & Amateur 1 :

Les épreuves seront réservées aux cavaliers titulaires de la licence compétition de l'année en cours, au titre du Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes et sélectionnés par la commission de sauts d'obstacles en fonction des points obtenus dans les computer list. Rhônalpines.

Tout cavalier non sélectionné et engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ des épreuves de la finale et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Les cavaliers amateurs sont autorisés à concourir avec un seul cheval, les professionnels avec 2 .

Les finales des Masters s'organisent, pour chaque division en 2 épreuves :

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

Mode de calcul pour l'attribution des titres de Masters Rhône Alpes :

1^{ère} épreuve :

Vitesse jugée au barème C, les temps sont convertis en points de pénalité : le couple classé 1^{er} sera pénalisé de 0 pt - Les autres couples recevront un nombre de points de pénalité calculé de la façon suivante : écart de temps par rapport au 1^{er}, décompté en seconde et centième de seconde divisé par deux. En cas d'élimination ou d'abandon, le temps retenu pour le couple sera celui du cavalier le plus pénalisé, majoré de 20 seconde.

2^{ème} épreuve :

Grand Prix jugé au temps différé, les points de pénalité sont rajoutés aux points issus de la vitesse, le temps départageant les couples à égalités. En cas d'élimination ou d'abandon, les points retenus pour le couple seront celui du couple le plus pénalisé, majoré de 20 points.

Le concurrent déclaré vainqueur sera celui ayant le moins de points au total des deux étapes avec le meilleurs temps de l'épreuve à temps différé. Pour les cavaliers Pro seul le meilleur résultat est conservé.

• Programme :

-1^{er} jour : épreuve de vitesse, type barème chrono A jugé au barème C. Départ dans l'ordre inverse de la computer- list, les médaillés partant en dernier (bronze, argent, or). Pour les cavaliers Pro, tous ceux ayant deux chevaux partent avec le cheval ayant le plus petit numéro de dossard dans l'ordre inverse de la computer list et ensuite l'ensemble des cavaliers toujours dans l'ordre inverse du classement des qualificatives.

-2^e jour : épreuve de type Grand prix, barème A à temps différé, ouverte aux cavaliers étant partis dans l'épreuve de la veille. Départ dans l'ordre inverse du classement de la 1^e épreuve.

• Prix :

Classement pour les deux épreuves avec remise des prix chaque jour.

Classement & remise des prix pour les Masters « Rhône Alpes »

• Engagements :

Un seul engagement pour l'ensemble des deux épreuves.

SELECTIONS POUR LES FINALES DES CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX 2010 :

GENERALITES :

Seuls les cavaliers non sélectionnés en Amateur Elite & Amateur 1 peuvent participer aux finales des critères départementaux

Les cavaliers titulaires d'un brevet d'état ou d'un brevet professionnel, en exercice ou non ne peuvent pas participer à la finale des Critériums départementaux

Les épreuves qualificatives « Critérium départemental » sont sous l'entière responsabilité des Comités Départementaux qui devront fournir à la commission de sauts d'obstacles leur liste définitive de cavaliers au 31 août 2010, afin que ces dernières soient mises en ligne sur le site du CRERA

Il serait souhaitable de prévoir 3 épreuves qualificatives au minimum par département de type Grand Prix 110 cm.

Chaque comité départemental devra mandater une personne responsable, présente le jour des finales, et en avvertir la commission de sauts d'obstacles.

Le nombre de cavaliers sélectionnés par les départements sera de :

Ain : 20

Ardèche : 8

Drôme : 12

Isère : 20

Loire : 20

Rhône : 12

Savoie : 8

Haute Savoie : 20

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

Seront sélectionnés pour la finale, par leur comité départemental, les cavaliers à jour de leur licence correspondante au dit département au 31 août 2010. (Art. 4.1 § A « Domiciliation Sportive » du Règlement Général 2010)

Chaque comité départemental sélectionnera ses représentants, en se référant **si nécessaire** aux généralités exprimées ci-dessus.

Les cavaliers ne pourront acquérir des points que dans leur division, le jour de l'épreuve.

REGLEMENT DES FINALES DES CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX :

Les épreuves des Finales des Critériums départementaux sont réservées aux cavaliers, titulaires de la licence compétition de l'année en cours, au titre du Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes et sélectionnés par leur comité départemental.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier non qualifié et engageant par erreur ne pourra prétendre prendre le départ des épreuves de la finale et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Règlement identique aux Finales PRO, Amateur Elite & Amateur 1 : voir plus haut

• Programme :

- 1^{er} jour : épreuve de type vitesse, Départ dans l'ordre du BO,
- 2^e jour : Petite Finale : épreuve de type Grand prix, Am 2 **105** cm, barème A à temps différé, réservée aux cavaliers ne pouvant pas participer à la Finale et étant partis dans la vitesse.

Départ dans l'ordre inverse du classement de la vitesse.

Finale : épreuve de type Grand prix, Am 2 **110** cm barème A à temps différé, réservée aux **40** premiers classés de la vitesse.

Départ dans l'ordre inverse du classement de la vitesse.

• Prix :

Classement pour les deux épreuves avec remise des prix chaque jour.

Classement & remise des prix pour les Finales des Critériums départementaux »

• Engagements :

Un seul engagement pour l'ensemble des deux épreuves.

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes Commission de Sauts d'Obstacles

CHALLENGE DEPARTEMENTAL PAR EQUIPE - Amateur

Chaque Comité départemental peut fournir des signes distinctifs tels que tapis de selle, blousons ou écussons, à ses cavaliers sélectionnés.

Le Challenge départemental par équipe se court sur les 2 premières épreuves (barème C du Samedi, Grand Prix du Dimanche) des finales.


L'équipe départementale qui remportera le Challenge, sera celle qui totalisera le plus petit nombre de points de pénalités. (Les calculs prendront en compte les 3 meilleurs résultats de chaque journée, si un département n'a pas 3 cavaliers qualifiés pour la finale le classement de la petite finale sera pris en compte avec une majoration de 20 pts par cavalier)

SELECTIONS POUR LES FINALES DES MAJORS RHONE ALPES 2010 :

RÈGLEMENT DES FINALES MAJORS :

En cours de rédaction, additif en Mars 2010 .

Pour le Comité Régional d'équitation Rhône-Alpes
Patrice Faure, responsable du pôle sport .



Bron , le 18/02/2010



Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

secretariat.crera@orange.fr

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

4 Avenue Pierre Mendès France - Hippodrome de Parilly 69679 Bron

www.equitation-rhonealpes.com